

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 31 janvier 2018**

Salle Proust

Dossier n° 2017-26 - 9 h 30 : demande d'autorisation commerciale déposée par la SAS Immo Fécamp concernant l'extension de 1 850 m2 de l'ensemble commercial « E.Leclerc – les voiles de Saint Léonard », portant la surface totale de vente de l'ensemble commercial à 15 546 m2 (à Saint Léonard).

- le maire de Saint Léonard, commune d'implantation, ou son représentant ;
- la présidente de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Le président du syndicat mixte des hautes falaises chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSELIN ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Dossier n° 2017-27 - 10 h 15 : demande d'autorisation commerciale déposée par la SASU Caroline concernant l'extension de 404 m2 du magasin carrefour market à Rives en Seine (Caudebec-en-Caux).

- le maire de Rives-en-Seine, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté d'agglomération Caux Seine-Agglomération dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- monsieur Patrick PESQUET désigné par la communauté d'agglomération Caux Seine-Agglomération chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;

- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (France Nature environnement Normandie) ou monsieur Guy PESSY (France Nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.